

PV DE RÉUNION DU CSE EN DATE DU 13 mai 2024

Présents :

Direction : Joël FERRATON, Romain LACOSTE

Membres CSE : Grégory JAC, Jérôme FAURE, Eugénie DUMONT, Fabienne BUSSELOT, Renaud GUILLE

La séance débute à 11 h 00.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

2. Avis du CSE sur la première consultation obligatoire portant sur les Orientations stratégique de l'entreprise

Le CSE vote favorablement à l'unanimité.

3. Fonctionnement du CSE

- Heures de délégation pendant et hors temps de travail.

Jérôme Faure explique la problématique pour poser des heures de délégations sans que ça n'impacte le client, expliquant par conséquent, que celles-ci seront prise en heures supplémentaires (les heures de délégations étant des heures de travail). Le tout en précisant que ceci est fait en bonne intelligence, sans abus.

Joël Ferraton dit qu'il ne faut pas en faire une usine à gaz, qu'on est une PME, qu'on reste une PME, qu'on est sur une année 2024 très, très compliquée et que pour lui les membres du CSE sont des personnes qui ont envie d'investir un peu de leur temps pour le bien de l'entreprise.

Les membres du CSE rappellent le principe des heures de délégations.

Joël explique qu'il attend des membres du CSE qu'ils prennent leurs heures durant leur intercontrat.

Nous lui rappelons aussi que c'est ce que font les membres du CSE lorsqu'ils ont de l'intercontrat mais que ce n'est pas le cas de tout le monde.

Romain Lacoste dit que nous ferons du cas par cas, si intercontrat on l'utilise, sinon on verra.

Fabienne Busselot explique que ce sera fait en bonne intelligence.

Joël Ferraton demande à Fabienne Busselot ce qu'elle a fait pendant son intercontrat. Elle lui explique qu'elle a travaillé pour le CSE, pour des clients, ainsi que pour Insitu.

Elle signale aussi qu'il y a un souci avec le cumul des heures de délégation sur Lucca.

Romain Lacoste et Joël Ferraton disent qu'ils vont voir ça avec Julie Vulquin et PRH.

- Point SSCT

Nous rappelons les obligations de la direction vis-à-vis du CSE et de la loi. Comme le fait d'organiser obligatoirement 4 réunions SSCT par an avec des invitations envoyées à la médecine du travail, à l'inspection du travail et à la CARSAT. Grégory Jac précise que ça ne vient pas du CSE, que c'est la loi, et que nous voulons être clairs sur ce sujet de façon à ne pas avoir de problèmes.

Joël Ferraton répond que nous sommes une société de prestation et pas une industrie, qu'il ne faut pas s'étonner si des boîtes déposent le bilan.

Eugénie Dumont précise qu'il y a plein de sociétés de prestations qui s'en sortent très bien tout en respectant leurs obligations vis-à-vis du CSE et de la loi.

Jérôme Faure dit à Joël Ferraton, qu'il comprend, mais qu'Insitu est tout de même obligée de se conformer à la loi.

Joël Ferraton lui répond qu'il a travaillé dans le transport routier pendant 20 ans, qu'il a piloté CE, CHSCT et DP, et que ce n'est pas grave, qu'il assumera en cas de contentieux et que ce n'est pas un problème, qu'on est quand même beaucoup moins à risque que dans le transport. Il préfère que l'on traite les urgences et qu'on ne se mette pas dans un format administratif qui va nous polluer. Il fera en sorte de respecter les obligations dans la mesure du possible et que Franck Lointier s'occupera des invitations, mais qu'il ne faut pas se mettre dans le drame.

Grégory Jac et Jérôme Faure signalent juste que le CSE ne veut pas faire dans le drame mais seulement être légaliste comme l'avait précisé la direction lors des réunions précédentes.

Joël Ferraton reprecise une nouvelle fois qu'il y a zéro risque, qu'il n'est pas inquiet, qu'on essaiera de faire le nécessaire, que ça reste de l'administratif et de la paperasse qui ne sert pas à grand-chose, mais il est d'accord et dit qu'ils vont le faire.

Eugénie Dumont dit qu'elle comprend mais qu'il faut aussi que ça avance.

Joël Ferraton lui répond que ça avance mais qu'effectivement il faut du temps et que ça va se faire petit à petit, mais qu'on est quand même dans un environnement particulier, qu'on perd entre 10-15 collaborateurs par an qui sont débauchés par des clients, qu'on est dans un métier très particulier.

Eugénie Dumont dit que justement le CSE peut éventuellement, avec la direction, travaillé ensemble pour gagner en attractivité.

Joël Ferraton dit que le CSE ne changera rien à cela.

- *Dossier d'informations à remettre aux élus avant les 3 consultations obligatoires + informations ponctuelles et permanentes.*

Fabienne Busselot précise que les 3 informations obligatoires portent sur : la stratégie de l'entreprise, la situation financière, et la politique sociale, les conditions de travail et la formation.

Joël Ferraton dit qu'il peut donner les chiffres sans trop de difficultés, en revanche, pour les autres documents, comme par exemple la BDESE, il faut qu'ils passent par la société extérieure qui gère la paie qui s'appelle PRH. Seulement, ces derniers, ne leur fournissent pas les documents demandés et Joël Ferraton dit qu'il va falloir arrêter d'être gentil avec eux. Romain Lacoste dit qu'il va s'en occuper et nous fournira les documents nécessaires.

4. Politique salariale après transmission des propositions CSE

Fabienne Busselot explique avoir travaillé sur le sujet avec Sabine Tillon et Romain Lacoste et qu'ils ont fait des propositions à court, moyen et long terme en matière de politique salariale au sens large.

Romain Lacoste dit que déjà, ce qui est très positif dans les échanges, c'est qu'un cadre a pu être posé. Ensuite il précise qu'il y a quand même beaucoup de sujets, et avant tout, il faut les chiffrer. Il propose d'en parler avec Franck Lointier et de chiffrer les propositions.

Il précise aussi qu'il y a encore quelques points qu'il faut éclaircir car il apparait pour le moment compliqué de donner une réponse constructive sur la politique salariale. Romain Lacoste dit qu'il fera une proposition à la direction ainsi qu'aux membres du CSE mais pour cela, il demande un peu plus de temps.

Grégory Jac dit que oui mais que ce serait bien de définir une date pour le retour. Il précise que par exemple pour les tickets restaurants il nous avait été demandé de faire des propositions, qui ont été faites, mais qu'on attend encore un retour, et que si les propositions ne sont pas acceptables, le CSE attend maintenant de leur part qu'ils fassent une contreproposition. Il dit aussi que nous avons des comptes à rendre et que du coup mettre des dates enverrait un signal clair et rassurant pour tout le monde

Romain Lacoste dit que Grégory Jac a raison et qu'avant la fin de la semaine il revient vers nous avec des éléments pour les tickets restaurant. En ce qui concerne le cadrage de la politique salariale il faut voir avec Franck, la période est un peu compliquée ça risque d'être un peu plus long.

Le CSE dit qu'il comprend et qu'on attend donc son retour.

Romain Lacoste demande à ce qu'on précise bien dans le PV qu'il est, et restera, disponible pour avancer sur ces sujets

5. Présentation par la direction de l'Index Egalité professionnelle Femmes/Hommes 2023

Joël Ferraton dit que de mémoire il a un délai de 3 ans pour nous transmettre ce document et qu'il ne lui semble pas être dans l'obligation de les donner.

Fabienne Busselot n'est pas de cet avis et indique que l'index Egalité professionnelle doit être réalisé tous les ans.

Joël Ferraton rétorque que de toute manière c'est PRH qui doit le gérer.

Romain Lacoste dit que là-dessus, ils vont être très bons élèves mais qu'il va gérer ça.

6. Point relatif au budget Activités sociales et culturelles

Joël Ferraton, le président, nous a signalé qu'il n'y aurait pas de budget alloué aux activités sociales et culturelles.

Il précise qu'avec la situation post Covid, et le parc automobile, ça a coûté 250 000 euros à Insitu. C'est de la marge qu'il aurait préféré redistribuer très clairement. Mais malheureusement on n'est pas dans ce mode-là, on est très clairement dans le mode inverse.

Il dit aussi que depuis le dernier trimestre 2023, on est passé en mode précaire chez Insitu. On avait des contrats annuels, plutôt confort, là on est plutôt passé en mode précaire plutôt intérim très clairement, et ça change un peu la donne. Suite aux RDV, avant, on avait une réponse positive sur deux, et maintenant c'est négatif 8 fois sur 10 donc on est vraiment passé dans un mode précaire sur 2025, et 2024 est une année très compliquée. Il demande qu'on tienne compte de la situation actuelle. Joël Ferraton indique qu'au CSE « vous êtes en train de voir comment améliorer, nous actuellement on essaie de préserver nos affaires, et là c'est compliqué ».

Jérôme Faure et Grégory Jac disent que oui on comprend mais qu'il faut l'expliquer à l'ensemble des collaborateurs et ils le comprendront sûrement mais qu'il faut communiquer et dialoguer.

Pour conclure, Joël Ferraton dit qu'avant le CSE ils communiquaient déjà et qu'il faut que l'on marche à la confiance et qu'ils feront ce qu'ils peuvent faire et ne feront pas ce qu'ils ne peuvent pas faire. Et pour finir, qu'Insitu est une petite PME et que oui c'est vrai, le dialogue est important.

7. Point SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail)

Encore une fois il faudra passer par PRH pour avoir le document sur : Arrêts maladie + durée / accident de travail + maladie professionnelle.

Eugénie demande qui est en charge de ça chez Insitu.

Joël Ferraton dit que c'est Frank Lointier mais que Romain Lacoste fera un mail au président de PRH.

Romain Lacoste dit que le plus dangereux ce sont les trajets en voitures et qu'il en a bien conscience

Grégory Jac rappelle qu'il n'y pas que ça en matière de SSCT et donne quelques exemples.

Romain Lacoste dit que oui c'est vrai et qu'il faut cadrer tout ça.

Fabienne Busselot pose la question de la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Romain Lacoste dit qu'il va être mis à jour et ce dernier sera donc accessible.

8. Formation CSE SSCT

Le CSE rappelle les dates de la formation qui ont été validées et entérinées auxquelles ils vont participer du 10 au 14 juin 2024.

Romain Lacoste dit qu'il n'y a pas de problème mais qu'il faudra juste prévoir un back up pour les membres du CSE qui doivent s'absenter... cas particulier, traitement particulier.

9. Questions diverses

Fabienne Busselot voudrait revenir sur la nomination d'un DPO (Délégué à la protection des Données Personnelles) dans le cadre de la RGPD, car cela devait être étudié et aimerait savoir où ça en est.

Romain Lacoste précise que personne n'a été désigné pour le moment, qu'ils sont en train de réfléchir pour mettre une personne sur le poste, et qu'il va voir ça avec Julie Vulquin.

La prochaine réunion est prévue le 08 juillet 2024.

Fin de la séance à 12 h 00.

Le Secrétaire du CSE